

Madjid Benchikh

Professeur émérite de l'Université de Cergy-Pontoise (Paris Val d'Oise)
et ancien Doyen de la Faculté de droit d'Alger.



LE SYSTÈME POLITIQUE ALGÉRIEN FACE AU SOULÈVEMENT POPULAIRE

Le système politique algérien a été secoué par de nombreuses crises mais la contestation du système lui-même depuis février 2019 possède des caractéristiques qui en font un mouvement politique particulier. Le système politique mis en place par le Commandement militaire était celui du parti unique conforté par un certain nombre de relais dans la société. C'est ce fonctionnement des institutions au service du « pouvoir réel » qui a été fondamentalement remis en cause par le mouvement populaire de février 2019 dont l'ampleur est exceptionnelle et qui constitue les prémises de la construction démocratique.

The Algerian political system has been shaken by many crises, but the challenge to the system itself since February 2019 has characteristics that make it a particular political movement. The political system put in place by the military command was that of the single party, supported by a number of relays in society. It is this functioning of the institutions at the service of 'real power' that has been fundamentally challenged by the popular movement of February 2019, the scale of which is exceptional and which constitutes the premises of democratic construction.

Le Système politique algérien face au soulèvement populaire

Le système politique qui régit actuellement les institutions et la vie politique en Algérie a été mis en place au lendemain de l'indépendance du pays en juillet 1962. Il a depuis été l'objet de plusieurs transformations constitutionnelles, passant par exemple du parti unique et d'une seule assemblée parlementaire aux termes des constitutions de 1963 et 1976, au multipartisme et au bicaméralisme aux termes de la constitution de 1989 et des constitutions suivantes.

Ce système a été marqué par plusieurs crises politiques importantes depuis 1962. Il suffit de rappeler les coups d'État et les coups de force pour éliminer des chefs d'État et en introniser d'autres. On ne citera que quelques exemples parmi les

plus connus : le coup d'État du 19 juin 1965 qui écarte le chef de l'État Ahmed Ben Bella, la démission forcée du Président Chadli Bendjedid, le 11 janvier 1992, et dans ce contexte la mise en place anticonstitutionnelle du Haut Comité d'État (HCE) et consécutivement, l'intronisation inopinée de Mohamed Boudiaf, jusque-là exilé au Maroc. De Ben Bella choisi par l'armée dite des frontières puis élu Président de la République dans le cadre du parti unique en 1963 à Bouteflika candidat appuyé en 1999 par le Commandement militaire qui le force cependant à la démission en avril 2019, en terminant par l'actuel chef de l'État, ostensiblement soutenu par le même Commandement et élu lors d'une élection présidentielle boycottée par une large majorité du corps électoral.

En fait, bien d'autres crises, plus ou moins connues, ont secoué le système politique algérien depuis son installation en 1962. En 1967 le chef d'état-major de l'ANP (Armée nationale populaire) le Colonel Tahar Zbiri a tenté d'entraîner une partie de l'armée dans un coup d'État avorté contre le colonel Boumediene, devenu chef de l'État en 1965 après avoir évincé Ben Bella. En 1974, le Ministre de l'intérieur, Ahmed Medeghri « se suicide » après avoir échoué avec d'autres dans sa contestation des pouvoirs du colonel Boumediene qu'il estimait trop étendus. En octobre 1988, le passage du système du parti unique à une forme de multipartisme n'a été réalisé qu'au prix de multiples heurts et éliminations au sein même du système. C'est contre ce système que, à partir de février 2019, une grande partie du peuple algérien a organisé de larges manifestations qui ont embrassé l'ensemble du territoire national.

Comment caractériser cette contestation populaire et pourquoi la démission du chef de l'État souhaitée par de nombreux manifestants a été insuffisante pour mettre fin au mouvement populaire ?

Pourquoi ce mouvement indique clairement que sa revendication principale est la mise en place d'un système politique démocratique civile et non militaire alors que, depuis au moins deux décennies, le parti unique a été aboli, les libertés démocratiques reconnues par l'adoption de principes et de règles constitutionnelles libérales et le chef de l'État et les présidents des chambres du Parlement sont des personnalités civiles et non militaires. Pour répondre à ces questions et comprendre les revendications du mouvement populaire algérien, il est nécessaire d'examiner le système politique algérien non seulement à partir des institutions mises en place par les constitutions et des discours officiels des gouvernants mais aussi à partir des pratiques effectivement mises en œuvre sur les scènes politiques, économiques et sociales. Nous examinerons donc dans un premier point les caractères fondamentaux

du système politique algérien. Nous tenterons ensuite dans un 2^e point d'analyser la contestation de ce système par le mouvement populaire.

Le système politique algérien

Quelques mois seulement après son indépendance en juillet 1962, l'Algérie s'est dotée, en 1963, d'une constitution qui énonce les principes politiques fondamentaux et permet d'organiser sur la base du suffrage universel les principales institutions de l'État, c'est-à-dire l'Assemblée nationale et le Président de la République. Pourtant, même si l'on ne s'attache qu'au seul texte constitutionnel, on est frappé par une contradiction qui saute aux yeux.

D'un côté en effet la Constitution de 1963 énonce un grand nombre de libertés démocratiques et de droits humains qu'elle garantit. C'est ainsi que d'après cette Constitution les citoyens sont égaux en droit devant la loi. Les libertés fondamentales sont reconnues. Le Président de la République et les représentants du peuple ou députés de l'Assemblée nationale sont élus au suffrage universel direct. La justice est rendue au nom de la loi. La Constitution de 1963 semble même vouloir marquer fortement son adhésion aux droits humains en ratifiant¹ expressément la Déclaration universelle des droits humains de 1948.

Mais d'un autre côté la Constitution de 1963 organise les institutions sous l'égide d'un parti unique, le FLN considéré comme une « avant-garde de la révolution socialiste ». Le parti unique est aux termes de la Constitution la source de l'inspiration politique et le véritable dirigeant de l'État. C'est dire que les dispositions constitutionnelles remettent en cause la signification et la portée habituelles de la reconnaissance des libertés individuelles et collectives. À titre d'exemple, pour être député ou Président de la République il faut être agréé par le Parti unique. Cette suprématie apparente du Parti unique est en réalité elle-même très vite remise en cause par la pratique politique.

En effet, deux ans seulement après sa mise en vigueur, la Constitution de 1963, déjà malmenée avec la guerre dite des sables contre le Maroc, est écartée par le colonel Boumediene devenu chef de l'État après le coup d'État du 19 juin 1965. Le Colonel Boumediene met en place un Conseil de la Révolution dont il choisit

1. Une disposition de la constitution de 1963 ratifie expressément la Déclaration universelle des droits de l'Homme. Pourtant cette Déclaration est une résolution de l'Assemblée générale des Nations unies qui n'exige généralement pas une ratification de la part des États. De surcroît, la ratification d'un instrument international ne se fait généralement pas par une constitution mais par le chef de l'État ou par une haute institution de l'État.

les membres et dirige le pays sans constitution. C'est plus de 10 ans après, en 1976, qu'il fait rédiger une nouvelle constitution qui fait du Président de la République l'institution principale de l'État et sur la base de laquelle il organise des élections présidentielle et législative et se fait élire Président de la République. Le système politique se présente toujours comme un système de parti unique. Mais chacun peut observer que la prééminence du Parti est loin d'être évidente surtout lorsque l'on ne considère pas le texte de la constitution et les discours des gouvernants comme des vérités établies qui n'ont pas besoin d'être démontrées. Certes, pendant toute la période du parti unique, les observateurs et parfois des juristes réputés ont analysé ce système comme « un système de gouvernement par le parti ». ² Mais cette conclusion ne repose que sur les apparences. Elle considère les dispositions constitutionnelles et les discours officiels qui les accompagnent comme des vérités établies, sans tenir compte de la pratique et des conditions dans lesquelles sont prises les décisions.

Pour comprendre le système politique algérien il est indispensable d'examiner comment et par quelles forces ce système a été installé. Il convient aussi de se demander si ces forces continuent d'exercer une influence ou une domination sur les institutions qu'elles ont mises en place et par quels moyens.

Au cours de l'été 1962, immédiatement après les Accords d'Evian du 18 mars 1962, qui organisaient le cessez le feu et la fin de la guerre de libération nationale et ouvraient la voie à l'indépendance, la crise qui couvait entre les principaux dirigeants du Front et de l'Armée de libération nationale éclata au grand jour. En principe le GPRA (Gouvernement provisoire de la République algérienne) devait gouverner la transition et organiser des élections pour désigner les nouveaux dirigeants du nouvel État. Mais l'armée dite « des frontières », constituée sur les territoires tunisiens et marocains et commandée par un état-major général (EMG) mené par le colonel Boumediene rejette l'autorité du GPRA et décide d'entrer en force sur le territoire pour s'installer aux commandes du nouvel État. Les dirigeants de l'armée des frontières, peu connus des populations, s'allient avec Ben Bella à la fois populaire et déterminé. Leurs troupes nombreuses et bien armées obtiennent le ralliement ou la neutralité de certains combattants de l'intérieur et l'emportent militairement sur les maquisards de l'ALN de l'intérieur qui ont tenté de les stopper. Dès lors la force qui domine les premières alliances politiques en vue de s'emparer

2. Vt. notamment les travaux des professeurs F. Borella et J. Leca, M. Flory et J. L. Miège. Vt. notamment F. Borella, « La Constitution algérienne. Un régime constitutionnel de gouvernement par le parti », *Revue algérienne des sciences juridiques, économiques et politiques* n°1/1964 p. 51-98. Vt. aussi pour les autres auteurs précités l'*Annuaire de l'Afrique du Nord* tome 2/1964 p. 9-21.

de l'appareil d'État en construction est bien l'armée des frontières que le colonel Boumediene, son chef, décide très rapidement de transformer en Armée nationale populaire (ANP).

L'alliance réalisée entre Ben Bella et l'armée volent en éclat avec le coup d'État de juin 1965. Peu après, l'échec de la tentative de coup d'État conduite par le chef d'état-major en 1967 rabat de nouveau les cartes en faveur de Boumediene et du groupe qui s'était constitué autour de lui dans l'armée des frontières³. L'emprise du Commandement militaire sur le système politique se renforce d'autant que tout est fait pour museler les opposants et empêcher la mise en œuvre des libertés démocratiques. Dans le cadre du parti unique qui était en vigueur de 1963 à 1989 comme dans celui du multipartisme instauré à partir de la Constitution de février 1989, on peut certainement noter les diverses transformations notamment constitutionnelles qui ont affecté le système politique. Mais pour rendre compte de la vie politique, il est indispensable d'examiner ce qui se passe réellement sur les scènes politiques et sociales.

En principe dans un système politique dominé par le parti unique, comme l'établissent les constitutions algériennes de 1963 et 1976, les principales institutions sont dirigées et contrôlées directement ou indirectement par les dirigeants du parti. Or, en Algérie le FLN et les organisations affiliées telles que l'Union générale des travailleurs algériens, l'union nationale des paysans, l'union nationale des femmes, l'union nationale des étudiants algériens puis celle de la jeunesse qui l'a remplacée ont été créées comme des instruments qui doivent conforter le système politique mis en place par le Commandement militaire.

Il serait trop long de reprendre ici l'analyse que nous avons consacrée à la formation et au fonctionnement du système politique algérien⁴. On retiendra par exemple que le Commandement militaire a toujours envoyé une large représentation d'officiers comme membres de plein droit du Comité centrale du FLN. Il en résulte que compte tenu de la place et du rôle de l'armée dans la mise en place des institutions, ce ne sont pas le parti ou les organisations affiliées précitées, généralement appelées « organisations de masse », qui indiquent les stratégies politiques que doivent suivre les gouvernants. Ce sont les gouvernants qui indiquent aux autres organisations politiques et sociales l'orientation et les principaux axes dans lesquels elles doivent s'engager.

3. Vr. Rouzek, *Le groupe d'Oujda*, entretien avec Chérif Belkacem. Paris, L'Harmattan, Paris.

4. M. Benchikh, *Algérie : Un système politique militarisé*, Paris, L'Harmattan, 2003.

Cette suprématie du Commandement militaire au cours de la période du parti unique n'est pas réalisée par la seule présence d'officiers au sein du Comité centrale du FLN. Elle est assurée non seulement du fait des conditions dans lesquelles le pouvoir d'État a été installé en 1962 et 1963 et par suite de la désignation des responsables du parti unique, mais également par les mécanismes qui ont été créés par le Commandement militaire pour contrôler la vie politique, économique et sociale. La principale organisation chargée de réaliser ce contrôle est pour l'essentiel ce qui est souvent appelé la Sécurité militaire⁵ même si les appellations officielles et les rattachements à la Présidence ou au ministère de la défense ont connu des changements. Ce qui est ici important, c'est que cet organisme est chargé non seulement des questions classiques de police et d'ordre au sein de l'armée mais aussi de la surveillance et du contrôle des activités politiques, économiques et sociales. Il s'occupe de la sécurité intérieure et extérieure du pays au sens large. Si l'on ajoute à ces compétences de la Sécurité militaire que les constitutions de 1963 et 1976 définissent la justice non comme « un pouvoir » capable d'autonomie par rapport aux gouvernants mais comme une « fonction », c'est-à-dire une simple spécialisation fonctionnelle, on peut conclure que la voie est ainsi ouverte la surveillance politique de la société. On s'éloigne alors du rôle généralement dévolu aux services des renseignements généraux dans les systèmes politiques démocratiques. Dans ces derniers la justice est indépendante et des contre-pouvoirs permettent de limiter ou de vaincre l'arbitraire.

À la suite des crises et blocages qui ont affecté le système politique et qui ont abouti aux manifestations d'octobre 1988, les gouvernants ont décidé d'adopter une constitution de type libérale. La Constitution du 28 février 1989 reconnaît en effet le multipartisme et garantit les libertés démocratiques et les droits humains. La justice est désormais définie comme un pouvoir qui fait croire qu'elle sera désormais une justice indépendante. Plusieurs centaines d'associations, plusieurs dizaines de partis politiques et plusieurs syndicats sont créés sur la base cette ouverture du champ politique. Les principes et les règles adoptés par la Constitution de 1989 permettent de considérer que le régime politique algérien est désormais un régime de démocratie libérale.

Si cette conclusion est vérifiée sur le terrain, il s'agirait d'une transformation radicale du système politique puisqu'on passe d'un système de parti unique qui dirige la vie politique, économique et sociale à une démocratie libérale. Mais comme on l'a remarqué, l'analyse du texte constitutionnel ne peut pas suffire pour rendre

5. Pendant longtemps la Sécurité militaire a pris le nom de DRS ou Département de la sécurité et du renseignement. Elle est actuellement articulée autour de plusieurs directions.

compte de la vie politique d'un pays. Il est nécessaire d'examiner ce qui se passe réellement sur le terrain, d'autant que nous avons pu observer que les constitutions de 1963 et de 1976 n'ont jamais permis au parti unique de jouer un rôle dirigeant malgré les dispositions qui lui attribuaient ce pouvoir. Le FLN n'a été, comme on l'a dit, qu'un instrument aux mains des détenteurs du « pouvoir réel », comme on dit souvent en Algérie pour désigner le Commandement militaire. La Constitution de 1989 et les constitutions qui l'ont modifiée ont-elles transformé véritablement la scène politique et abouti à une vie démocratique respectueuse des principes, des droits et libertés qu'elles énoncent. Il n'est, malheureusement pas possible de répondre positivement à ce questionnement lorsqu'on analyse les conditions de création et de fonctionnement des associations, des syndicats et des partis sur la scène publique. Le même constat peut être fait en ce qui concerne l'indépendance de la justice. Il est évidemment très important d'examiner si les obstacles qui peuvent empêcher le respect des dispositions constitutionnelles ont été écartés. Il s'agit notamment de voir si la sécurité militaire garde ses compétences dont on a vu qu'elle disposait sous l'égide du parti unique pour surveiller la vie politique, économique et sociale.

Certes, la disparition du parti unique et la création d'associations, de partis politiques et de syndicats sur la base du pluralisme instauré par la constitution de 1989 et les révisions suivantes modifient incontestablement la scène politique et sociale algérienne. On y observe désormais plusieurs acteurs qui agissent et diverses voix qui s'expriment. On peut ainsi parler d'une certaine animation de la scène politique qui fait croire à une vie démocratique. Quelques journaux laissent s'exprimer des courants contradictoires qui portent quelques analyses critiques à l'égard des politiques gouvernementales. De ce point de vue il n'est pas possible de considérer que les réformes introduites en 1989 ne sont rien. Nier les transformations introduites par ces réformes n'est d'ailleurs pas crédible ni au regard de populations qui observent sur le terrain le jeu des nouveaux acteurs, ni au regard des observateurs extérieurs qui rencontrent des opposants, relèvent la formulation des critiques et comparent avec d'autres pays arabes toujours muselés.

Mais ces transformations et la scène politique qui en résulte ne signifie pas pour autant que l'Algérie est désormais engagée dans un processus démocratique. De nombreux obstacles sont volontairement mis en place pour empêcher que les transformations adoptées par la constitution conduisent à un processus démocratique. Il y a d'abord la persistance et même le renforcement de l'organisme militaire chargé de la surveillance des scènes politiques, économiques et sociale que nous avons

décrit plus haut. Cet organisme, à la fois œil des dirigeants pour les informer sur ce qui se passe, et leur aiguillon, grâce aux études et rapports qu'il leur livre en tant que de besoin, aurait dû être interdit par la constitution démocratique. La transformation et la diversification de la scène politique conduit au contraire à diversifier et multiplier ses activités. Il devient ainsi un acteur encore plus important de la vie politique. Aucun parti, aucune association ne peuvent être créés sans un rapport favorable établi par ce que l'on appelle les services.

On ne reprendra pas ici les développements que plusieurs auteurs⁶ ont consacré au fonctionnement des institutions. Nous soulignerons seulement que même après la constitution de 1989 les responsables des principales institutions politiques, économiques et sociales ont continué à être désignés en suivant les mêmes voies ou les mêmes méthodes. Le choix des personnels dirigeants est toujours précédé d'un rapport favorable des services de sécurité précités de sorte que sans la vérification de son allégeance au système, personne ne peut accéder aux responsabilités. Dans le choix des acteurs politiques deux points méritent une place particulière. Il y a en premier lieu le choix du chef de l'État, pièce maîtresse du système. Il y a ensuite la composition de la scène politique et donc la légalisation des formations politique, associatives et syndicales.

Officiellement le Président de la République, chef de l'État, est élu au suffrage universel direct lors d'élections libres contrôlées par des juges et des administrations censés être indépendants. Mais nombreux sont ceux qui estiment que les élections sont manipulées par l'administration et les services de sécurité. Comme la justice, l'administration et les moyens d'information sont largement dépendants des gouvernants, il est difficile d'espérer des élections libres. Ce point de vue est évidemment rejeté par les gouvernants. Mais certains responsables donnent crédit à la thèse de la manipulation des élections lorsqu'ils n'exercent plus de responsabilité comme par exemple l'ancien chef du gouvernement, Ali Benflis. Le discrédit qui pèse sur les élections est tel que les élections présidentielles et législatives sont boycottées par environ les $\frac{3}{4}$ du corps électoral. Il en résulte que les seules élections législatives qui ont donné une majorité à l'opposition notamment islamiste en décembre 1991 ont été annulées. Le chef de l'État qui n'était pas d'accord avec cette annulation a été contraint à la démission. La phase décisive pour choisir le Président de la

6. M. Benchikh, *Algérie : un système politique militarisé*, op. cit. ; A. Yefsah, « L'armée et le pouvoir en Algérie de 1962 à 1992 » *Revue des mondes musulmans et de la Méditerranée*, n° 65/1992, p.77-95. Du même auteur v. également : *La question du pouvoir en Algérie*, Alger, ENAP, 1990 ; Addi Lahouari, *L'Algérie et la démocratie*, Paris, La Découverte 1994.

République n'est dès lors pas celle des élections mais celle de sa sélection comme le candidat favori des véritables gouvernants.

Depuis l'indépendance du pays et le choix de Ben Bella comme le 1^{er} Président de la République jusqu'à l'actuel Président, tous les présidents ont été d'abord sélectionnés plus ou moins discrètement par le Commandement militaire. Cette conclusion est évidemment contredite par les discours des gouvernants qui estiment que les élections sont libres et que les institutions librement élues exercent leurs pouvoirs conformément à la constitution. Comme en ce qui concerne la question de la liberté des élections, d'anciens hauts responsables du gouvernement⁷ affirment clairement qu'ils ont été choisis par le Commandement militaire, comme tous les autres chefs de l'État ou chefs de gouvernement. Dans le même sens, les mémoires du général Khaled Nezzar⁸, ancien Ministre de la défense et ses déclarations à la presse confirment le rôle décisif que joue le Commandement militaire dans les choix politiques et dans la désignation des hauts responsables de l'État. Or choisir le Président revient à contrôler la pièce maîtresse du système compte tenu de l'importance des pouvoirs qui lui sont conférés non seulement par la constitution mais également dans la pratique.

Bien que la Constitution ne mentionne pas l'existence d'un organisme dépendant de l'armée pour surveiller la scène politique, l'observation de la pratique montre que cet organisme sous des dénominations variables exerce une influence considérable dans la composition et le fonctionnement de partis politiques et de diverses associations. Des hommes politiques connus comme Hocine Aït Ahmed, Président du Front des forces socialistes (FFS) dénoncent l'existence d'une police politique. D'autres, comme l'ancien chef du gouvernement S.A. Ghozali, dénoncent le refus non justifié de l'agrément de son parti. En fait les services de sécurité essaient de contrôler les activités des partis et des associations et pour mieux y arriver encouragent la création de partis que les forces d'opposition considèrent comme des alliés voire des instruments entre les mains des gouvernants. Il en résulte une scène politique qui met en échec les dispositions constitutionnelles. Plus exactement le décor planté par la constitution est rendu factice. Les droits humains et libertés démocratiques sont garantis mais les citoyens ne peuvent pas en exiger l'application parce que la justice, l'administration et la presse sont contrôlés par les gouvernants. Les élections sont dites libres alors qu'elles sont manipulées. Tout se passe comme si

7. S. A. Ghozali, ancien chef du gouvernement, déclaration à El Khabar Hebdo, 20 juillet 2002. Alger.

8. Kh. Nezzar, *Mémoires du général Khaled Nezzar*, Alger, Chihab Editions 1999.

la démocratie décrite par la constitution n'est qu'une façade dont l'objectif est de donner le change pour occulter la réalité autoritaire du système politique. C'est ce que nous avons analysé comme une "démocratie de façade"⁹ dont les détenteurs du pouvoir espère qu'elle parviendra à occulter la réalité autoritaire du système politique, tout comme le parti unique tendait à faire oublier l'emprise du commandement militaire sur les principales institutions.

On comprend dans ces conditions pourquoi de nombreux algériens manifestent leur volonté de changement en fustigeant les généraux qu'ils considèrent clairement comme les détenteurs de la réalité du pouvoir.

Le soulèvement populaire et ses revendications

Le peuple algérien malgré la répression a souvent manifesté, depuis plusieurs décennies, contre les politiques gouvernementales. Certaines de ces manifestations ont même revêtu une certaine ampleur dans plusieurs régions du pays. Elles ont porté sur des questions touchant les libertés démocratiques, les droits humains ou les problèmes sociaux tels que le logement, la santé et le fonctionnement des services publics. Mais les manifestations qui ont débuté en février 2019 méritent une autre caractérisation du fait de leur ampleur, de leur durée, de la qualité des revendications et de la voie pacifique choisie pour exprimer les revendications. On ne peut pas analyser de la même manière, ni comparer des manifestations sporadiques dans quelques quartiers ou quelques villes et des rassemblements pacifiques de plusieurs centaines de milliers de personnes, renouvelés chaque semaine pendant plus de deux ans sur l'ensemble du territoire national et à l'étranger. En examinant les principaux aspects qui ont marqué les manifestations on peut qu'il s'agit très nettement d'un large mouvement populaire de rejet non seulement des politiques gouvernementales mais du système politique lui-même. Il s'agit en fait d'un soulèvement du peuple contre le système.

La nature du mouvement populaire

La première caractéristique des manifestations algériennes qui a surpris et impressionné non seulement le monde mais les algériens eux-mêmes réside dans

9. M. Benchikh, « La démocratie de façade au Maghreb : transition démocratique ou catégorie de systèmes autoritaires », *Etudes offertes au professeur Michel Miaille*. Ed. Université de Montpellier 2008. Vr. aussi du même auteur : « Constitution démocratique et réalités autoritaires au Maghreb : la démocratie de façade », *Etudes en l'honneur du professeur Ahmed Mahiou*, Paris, Publisud, IREMAM 2009.

l'ampleur de l'adhésion populaire aux revendications contestant le système politique dans toutes les régions du pays pendant une longue période. Des centaines de milliers de personnes regroupant hommes, femmes et enfants, partout dans le pays et souvent au sein de la diaspora à l'étranger disent pacifiquement leur rejet du système politique en vigueur et leur volonté de construire un État démocratique non militaire. C'est évidemment la réunion de ces divers éléments qui donne une nature spécifique à ce mouvement. L'ampleur des populations mobilisées sur l'ensemble du territoire national sur une longue période, la qualité et la nature des revendications et la voie pacifique choisie indiquent que contrairement à ce qui se passait jusque-là en matière de contestation du régime, il s'agit là d'un véritable mouvement populaire national. Il ne s'agit donc pas de contestation sporadique, isolée et limitée à un secteur d'activité ou à une violation précise d'une liberté. Il s'agit d'une contestation en profondeur qui rassemble largement et partout pour changer non pas tel ou tel aspect des politiques gouvernementales mais le système politique lui-même.

Partout en effet les slogans avancés se rejoignent pour demander la fin du système qui régit la vie politique, économique et sociale du pays. « Qu'ils partent tous », « les généraux dehors », « vous avez dévoré le pays, bande de voleurs » sont inscrits sur les banderoles portées par les manifestants dans toutes les régions du pays. Des pancartes affichent la volonté des populations de participer au processus d'élaboration des décisions politiques : « C'est notre pays, il doit être gouverné selon notre volonté » ou « Souveraineté pour le peuple ». Parmi les revendications les plus soutenues on relève évidemment celle qui, toujours affichée, traduit sans doute l'objectif principal de tout le mouvement : « État démocratique non militarisé ».

Il est vrai que lors des premières manifestations, le rejet d'un cinquième mandat en faveur du Président de la République, Abdelaziz Bouteflika, était au centre des revendications. Mais ni son renoncement à ce mandat, ni même « sa démission » publiquement demandée par le chef d'état-major et obtenue le 2 avril 2019 n'ont mis fin aux rassemblements populaires massifs.

Sans doute peut-on alors considérer que le mouvement s'est transformé au cours même du développement de la lutte. Ce qui arrive fréquemment dans les luttes politiques populaires. On peut également ajouter que ce mouvement populaire était trop vaste pour porter des revendications partagées de la même manière par toutes les forces sociales qui y participent. Une partie des manifestants ne s'était sans doute mobilisée que contre le 5^e mandat d'un Président depuis longtemps impotent. Mais des forces importantes avaient compris depuis longtemps que c'est

le système politique et ses mécanismes qui avaient conduit aux errements et dérives que même une partie des dirigeants reconnaît. Une forme de radicalité a dès lors et peu à peu imprégné le mouvement populaire d'autant que seul l'état-major de l'armée apparaissait comme la source des décisions.

Durant toute cette période, les discours fréquents du chef d'état-major de l'armée indiquaient régulièrement les orientations politiques ou la marche à suivre qui doivent être respectées par les autres institutions du pays. Chacun pouvait alors observer que le véritable pouvoir de décision appartenait au commandement militaire. On peut donc alors répondre à l'une des questions que nous avons soulevée dans notre introduction en demandant pourquoi le mouvement populaire demande un État démocratique non militarisé alors que depuis longtemps le Président de la République et les membres de son gouvernement sont des personnalités civiles. Tout se passe comme si le mouvement populaire, tirant la leçon de toutes les crises et des échecs ou limites des combats passés, a compris et fait siennes les analyses qui montrent que le régime démocratique décrit par les textes constitutionnels n'est qu'une façade qui couvre l'emprise du commandement militaire sur le système politique. De ce point de vue le mouvement populaire a donc en quelque sorte mis à nu la véritable nature du système politique. Sans doute aussi que ce faisant la revendication d'un État démocratique non militarisé montre le fossé qui existe avec les positions des détenteurs réels du pouvoir. Mettre fin à la militarisation du système suppose que des forces politiques acquièrent une capacité suffisante pour enclencher un processus de démocratisation réelle des institutions.

Cet objectif conduit à se demander si les partis politiques et autres organisations sociales qui ont épousé les revendications du mouvement populaire ont montré qu'ils disposent ou peuvent disposer des forces nécessaires pour imposer tout ou partie du projet précité. L'observation de la scène politique jusqu'à la veille du déclenchement du mouvement populaire ne permet pas de répondre positivement. Les partis politiques et les associations opposés au système ont été souvent réprimés ou fragilisés. Leur représentativité est souvent contestée. Leur capacité de mobilisation ne paraît pas de nature à conduire une bataille aussi difficile que celle impliquée par les objectifs du mouvement populaire. Il en résulte que dans les rapports de force existant actuellement, il faudrait que « les tenants du pouvoir réel », comme on dit en Algérie, décident de transformer le système de façon substantielle pour avancer vers un compromis. Ce n'est pas la voie qui est actuellement choisie puisque même les organes spécialisés des droits humains du système des Nations unies continuent de dénoncer la répression qu'ils observent en Algérie.

La question de la réalisation des objectifs du mouvement populaire pose évidemment celle de son organisation qui a été soulevée, au milieu des controverses, dès les premières semaines de la contestation populaire.

La question de l'organisation du mouvement populaire

Dès son apparition, le 22 février 2019, la mobilisation a surpris par son ampleur et son étendue. Pourtant cet immense mouvement n'affichait aucune organisation structurée. Aucune direction organisée nationale ni aucune structure verticale connues ne conduisent le mouvement de contestation du système. Des groupes de militants qui se connaissent dans les quartiers des villes et dans les villages se rencontrent et échangent de diverses manières notamment grâce à leur maîtrise d'internet et des instruments de communication modernes. Ils décident de lancer un mouvement de dénonciation des dérives des gouvernants et de rejet d'un 5^e mandat d'un Président depuis longtemps impotent. Ils optent pour un rassemblement de « type union nationale », sans options idéologiques marquées et pour une voie pacifique. Devant le succès obtenu, le mouvement devient rapidement, comme on l'a dit, un véritable soulèvement¹⁰ de la majorité du peuple contre le système politique. Diverses voix notamment parmi les gouvernants signalent cette absence d'organisation et la réclament en prétextant qu'on ne peut engager des réformes qu'en dialoguant avec les représentants des contestataires. Au-delà de l'aspect spécieux de l'argument qui tend plutôt à discréditer le mouvement et qui occulte la responsabilité des dirigeants en ce qui concerne les causes du soulèvement populaire et l'absence de réformes, il est utile de s'interroger plus sérieusement sur cette absence d'organisation du mouvement populaire.

Certes, personne ne peut nier qu'un mouvement organisé et structuré offre de nombreux avantages pour mener des luttes politiques difficiles, débattre des programmes, définir des stratégies et promouvoir des mots d'ordres réfléchis et cohérents. Et chacun peut rêver de disposer d'une telle organisation. Mais cette organisation ne se décrète pas et elle n'a pas été possible dans les conditions politiques qui ont vu l'émergence du mouvement populaire pour plusieurs raisons.

10. De nombreuses analyses des manifestations populaires ont été publiées dans les journaux algériens. Plusieurs de nos analyses ont été publiées par le journal *El Watan* à partir surtout d'avril 2019. Vt. notamment notre entretien avec Mustapha Benfodil dans *El Watan* du 26 avril 2019. Nous y avons expliqué que l'appellation « Hirk » qui signifie « mouvement » s'est imposée dans le public mais qu'il s'agit en réalité d'un véritable « soulèvement » parce que le peuple s'est mis debout, pour mettre fin à un système qui l'opprime et énonce ses objectifs de liberté pour l'avenir en optant pour « un État démocratique, civil et non militaire ».

La raison principale de l'absence d'organisation du mouvement de contestation du système politique tient au système lui-même. Jamais depuis qu'il a été mis en place au lendemain de l'indépendance, ses dirigeants n'ont cessé de promouvoir et d'appliquer des mesures de répression, de division et de manipulation des forces d'opposition. La peur de la répression incite les militants à travailler de manière discrète et en tout cas à ne pas revendiquer un éventuel *leadership*. D'autre part l'ampleur de la mobilisation sur l'ensemble du territoire nationale et sa nature unioniste donne une force considérable au mouvement. Mais ces caractéristiques rendent en même temps très ardue toute tentative de structuration d'un tel mouvement. On peut considérer que cette union et cette ampleur constitue l'un des plus grands atouts du mouvement. Entreprendre de structurer un tel mouvement reviendrait, à supposer que cela soit possible, à diviser, voire à casser ses dynamiques. Dans les conditions socio-politiques de l'Algérie forgées par les diverses politiques des dirigeants, prétendre structurer un tel mouvement aurait abouti à créer plusieurs courants voire chapelles qui perdraient de vue la lutte contre le système autoritaire au profit de leurs options idéologiques préférées.

Cette manière de voir ne signifie pas qu'il ne faut donc rien faire pour améliorer la lutte d'un mouvement pour un État démocratique civil et non militaire. Cela signifie qu'en attendant que soit possible un type d'organisation efficiente, il convient d'y travailler et de préparer chacune des forces associatives, syndicales, partisans et individuelles qui appuient le mouvement populaire à s'organiser et à mobiliser davantage. C'est ainsi d'après nous que peut être posée la question de l'organisation du mouvement populaire de lutte contre le système autoritaire. C'est dans cette perspective que j'ai comparé le mouvement populaire algérien à un fleuve qui doit être alimenté par des rivières, constituées par les diverses forces partisans, associatives ou individuelles, chacune avec ses moyens de mieux en mieux organisés. Mais ce travail ne peut se faire que sur une longue période avec une grande persévérance pour débattre clairement au sein de la société des problèmes que vivent les citoyennes et les citoyens. Il convient en effet de préparer un tissu démocratique qui alimente les combats d'aujourd'hui pour voir clair en ce qui concerne les compromis à réaliser avec les dirigeants du système. Ce tissu démocratique sera évidemment indispensable demain, parce que sans forces démocratiques qui auront ancré au sein des populations l'attachement aux libertés démocratiques et au respect des droits humains, la chute d'un système autoritaire n'écarte pas les risques de trouble graves ou diverses formes de restauration autoritaire. C'est ainsi déjà pratiquement avancer une forme de conclusion qui ouvre sur les luttes à venir.

Si défaire un système autoritaire exige, comme on vient de le dire, un long travail de construction du tissu démocratique dans des formes appropriées tout en dénonçant les différents mécanismes du système autoritaire, le mouvement populaire du 22 février 2019 n'était lui-même qu'un des aspects et une étape de cette préparation. Si on accepte cette manière de voir, il est faux de dire que ce mouvement populaire a échoué puisque le système autoritaire est toujours en place. Le mouvement populaire a accompli un travail gigantesque en montrant l'isolement des tenants du système, en rendant l'espoir aux populations et en obtenant leur large adhésion à ses objectifs. Certes, le mouvement populaire a ses limites. Celles-ci ne nous parlent pas seulement de la capacité du système autoritaire à réprimer, comme on l'a justement noté plus haut. La lutte pour la démocratie en Algérie doit aussi tenir compte des capacités de résilience du système qui ne reculent pas devant l'utilisation des ressources humaines et matérielles du pays pour permettre sa survie. Mais cela ne suffira pas pour endiguer les forces de la jeunesse pour le changement et le mieux-être, comme le démontre, malgré les difficultés, la continuation par un grand nombre de jeunes du combat pour les libertés. Malheureusement « les détenteurs du pouvoir réel », ont reconduit les mêmes méthodes de gouvernement que celles qui ont été utilisées avant l'irruption du mouvement populaire sur la scène politique alors que ces méthodes ont conduit aux échecs que reconnaissent les dirigeants eux-mêmes. Alors que les conflits sociaux deviennent complexes dans une société en plein essor démographique, aucun système politique ne peut se passer de l'adhésion des populations pour résoudre les problèmes et promouvoir le développement. Alors que les conflits internationaux et leurs dangers se sont rapprochés des frontières aucune sécurité nationale ne peut connaître le succès sans l'adhésion et la participation des citoyens aux institutions. ■